

ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE DE 1999 À 2009

par Eric **Marshall**¹ et Christian **Ferault**²

L'enseignement supérieur agricole (ESA) est reconnu pour la qualité de ses formations, l'importance et la diversité de ses débouchés, et s'affirme capable, aujourd'hui, de répondre aux défis sociétaux en matière de sciences du vivant, de l'alimentation mondiale et de préservation de l'environnement.

L'objectif de cette intervention est de rappeler concrètement les faits et les évolutions de structures, au cours des trente dernières années, en insistant pour l'essentiel sur ce qui s'est passé au cours de la récente décennie, c'est-à-dire depuis le « Processus de Bologne », la loi d'Orientation agricole de juillet 1999 et le colloque organisé par l'AAF à l'Unesco.

Et cela, dans le but d'une meilleure réceptivité aux communications qui suivront.

L'exposé prendra appui sur un triple éclairage :

- les influences externes et les mouvements propres à l'ESA,
- la mise en évidence des enjeux et des dynamiques,
- des comparaisons d'états aux deux bornes, appuyées sur quelques critères.

Ces évolutions s'inscrivent dans une stratégie générale qui doit concilier quatre objectifs :

- assurer la parité des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture (MAP pour simplifier) avec leurs homologues du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR id), en matière de statut des enseignants-chercheurs, de prérogatives de délivrance des diplômes, de qualité de la recherche, d'évaluation... avec, en toile de fond, un contexte de plus en plus concurrentiel et mondialisé,
- faire exister l'entité « ESA », avec une stratégie concertée et une identité reconnue de ses champs disciplinaires et de ses diplômes, notamment de troisième cycle,
- développer des partenariats et des alliances régionales et locales avec les structures de recherche – les centres INRA en tout premier plan –, les universités et les entreprises, dans le cadre de ce qui s'établit comme pôles d'enseignement supérieur et de recherche,
- entretenir et amplifier les réseaux de relations internationales et d'échanges.

Quelques rappels sur le chemin parcouru au cours des années 80 et 90 s'avèrent nécessaires :

- la constitution des premiers « pôles régionaux » (AGROPOLIS, AGROMIP, AGRENA...), espaces de coopération entre établissements et avec l'INRA,
- la mise en place systématique des « Conseils scientifiques d'établissement » et le développement des activités de recherche (« Formation par la recherche »...),
- le statut unique des enseignants-chercheurs, en 1992 (mais avec quelques obstacles comme l'HDR),

¹ Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, Ingénieur général du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Doyen honoraire de l'Inspection de l'enseignement agricole au Ministère de l'Agriculture.

² Vice-Secrétaire de l'Académie d'Agriculture de France, directeur de recherche honoraire de l'INRA, ancien Sous-directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Agriculture.

- la présentation de projets ambitieux de réformes, connus sous les noms de leurs auteurs : Poly (ISTV), Lafitte, Malassis...

Des aspects posés à ces occasions furent résolus, d'autres demeurent d'actualité.

En 1999, l'ESA (long) correspondait à dix-huit établissements publics dont douze écoles d'ingénieurs, quatre de vétérinaires (et l'ENSV) et une du paysage, sept privées [et trois sous tutelle du MENESR] pour environ 11 700 étudiants (dont 10 000 en « formations de référence ») et 830 enseignants-chercheurs, avec des diplômes d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste ainsi que de troisième cycle en propre ou en cohabilitation (DEA, DESS, Mastère CGE). Cinq établissements délivraient seuls le doctorat mais il n'y avait qu'une seule Ecole doctorale en responsabilité (ABIES).

L'organisation de chacun était bâtie autour de grands domaines de compétences et l'ensemble formait un univers encore atomisé, stratifié et hétérogène du point de vue des statuts des établissements, entraînant des difficultés pour construire une stratégie commune.

La même année, deux événements marquants sont notés :

- au MAP, la loi d'Orientation agricole du 9 juillet fait émerger des demandes sociétales en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. Les champs disciplinaires de l'ESA doivent devenir plus intégrateurs (p. ex : agronomie / environnement ; alimentation / santé) et dépasser les découpages historiques. Une structure de concertation est constituée à l'image du CNESER (CNESERAAV) ;
- au MESR, la Conférence ministérielle de Bologne, en juin (29 pays), pose le principe d'une convergence des systèmes d'enseignement supérieur européens, d'ici à 2010, par une reconnaissance internationale des diplômes positionnés sur les durées d'études de 3-5 et 8 ans (grille « LMD »), et en encourageant la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, la licence professionnelle (arrêté du 17/11/1999) est créée, délivrée par les universités, avec cohabilitation possible (l'implication de l'ESA est faible au départ), et le développement des Unités mixtes de recherche (UMR) est stimulé. Ce second point est fondamental pour l'indispensable collaboration entre Ecoles, Organismes de recherche et UFR des Universités, avec parfois un obstacle, celui du décalage entre les dynamiques locales et les orientations de recherche des EPST – dont l'INRA – qui restent nationales.

Au cours des premières années 2000, le Master est créé au niveau bac+5 (arrêté du 25 avril 2002) [voir séance de l'AAF, en 2006, sur cette question].

Par co-habilitation, l'offre de formation de l'ESA s'enrichit progressivement et s'ouvre à d'autres types d'étudiants. La CGE indique alors que la formation d'ingénieur contient le grade de Master.

A cette époque, une nouvelle réflexion, au sein du MAP, est proposée par Alain Berger sous le titre : « Quelle structuration pour l'ESA ? » qui prône un cheminement vers une structure fédérative entre les dix-huit établissements publics et la création d'un dix-neuvième (EPCSCP) avec missions nationales (prospective, délivrance du doctorat et de l'HDR, politique scientifique commune, communication...).

Projet qui restera sans suite face à la volonté d'autonomie des établissements, et ce dans le contexte politique de régionalisation du moment.

Entre 2003 et 2010, c'est une nouvelle période féconde et offensive de réformes effectives qui vont se succéder et devoir se lier.

La première, initiée par le MAP début 2003, pose des axes d'évolution en profondeur avec la création, aboutie en 2004, de sept Pôles de compétences en « Sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE).

Ce sont des espaces de coopération scientifiques, territoriaux et thématiques entre les écoles et les centres INRA (et d'autres partenaires) sous forme de Groupement d'intérêt scientifique (GIS), donc sans personnalité morale.

Se succèdent six créations de GIS autour de Toulouse, de l'Ile-de-France, de Clermont-Ferrand et Lyon, de Dijon, de « Rennes-Angers-Nantes », soit sept pôles de compétences avec AGROPOLIS déjà existant sous la forme d'une association.

Ces pôles de compétences vont avoir trois effets majeurs :

- l'émergence d'une thématique englobante et lisible « STVE » qui installe un périmètre scientifique large (à la fois au-delà du seul socle agronomique et vétérinaire, et d'une somme d'UMR) à partir duquel on décline des thématiques prioritaires et identitaires de chacun ; c'est l'intérêt fondamental de cette évolution ;
- le renforcement des partenariats scientifiques pouvant aller (mais pas toujours) jusqu'à une politique scientifique commune, voire d'école doctorale, et celui des partenariats professionnels avec, notamment, les pôles de compétitivité ;
- la constitution, peu après, de six Grands établissements (EPCSCP à statut à la fois dérogatoire et prestigieux) résultant de fusions d'écoles.

Janvier 2007 : AgroParistech (INAPG, ENGREF et ENSIA, et renforcement du site d'Alfort avec l'ENVA et l'AFSSA), SupAgro Montpellier (ENSAM et CNEARC).

Juin 2008 : AgroCampus Ouest (ENSAR et INH).

Mars 2009 : AgroSup Dijon (ENESAD et ENSBANA).

Janvier 2010 : Vetagro Sup (ENVL et ENITAC), ONIRIS (ENVN et ENITIAA).

En intégrant le GIS Toulouse AgriCampus, on obtient une carte de France de l'ESA passablement simplifiée entre Pôles de compétences et Grands établissements.

En 2010, le nombre d'établissements publics ne sera plus que de douze (les six « Grands » et l'ENGEES, l'ENITAB, l'ENFA, l'ENVA l'ENVT, l'ENSP) avec un effectif étudiant voisin de 14 000 dont 3 000 dans des formations de troisième cycle (1 700 en 1999) et 840 enseignants-chercheurs.

La seconde vague de réformes est à l'initiative du MESR (et du Gouvernement).

En 2006, la loi de Programme pour la recherche débouche sur la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et de l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Les PRES vont conforter un mouvement profond de regroupement ou de fusion d'universités soit au sein de grandes métropoles soit de manière interrégionale.

Un an plus tard, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités modifie leur gouvernance en accroissant leur autonomie (LRU).

En 2008, la publication du rapport Chabbal sur « Le devenir de l'ingénierie » veut favoriser le rapprochement entre Ecoles et universités, en proposant une Université confédérale (UC) dans les grandes métropoles, autour de huit champs académiques et professionnalisants dont l'ingénierie.

Pour cette dernière, il s'agit d'un « Collegium » rassemblant les Ecoles.

Puis c'est l'annonce de la création d'une dizaine de campus d'excellence et très récemment, de l'affectation d'une part importante du Grand emprunt aux activités de recherche et d'innovation.

Un ensemble qui rejaillit de nombreuses façons sur l'ESA, en favorisant ce que la directrice de l'ENS Ulm appelle l'émergence « d'universités de recherche » [Le Monde du 29 janvier 2010], c'est-à-dire des campus d'excellence dans lesquels devront s'inscrire nos établissements.

La troisième réforme a été initiée de façon interministérielle par le MAP et le MESR à la suite du discours du président de la République, à Nantes, le 2 avril 2008, avec un souhait de « Modernisation de nos structures de recherche pour établir un regroupement de nos forces et une meilleure synergie entre enseignement supérieur et recherche publique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable », considérés comme hautement stratégiques.

Une mission en ce sens est confiée, en octobre, à Bernard Chevassus-au-Louis sur les voies possibles de ce rapprochement.

L'auteur propose la création d'un Consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le développement durable entre l'INRA, le CIRAD et des Ecoles, qui vise à répondre à trois enjeux :

- maintien d'une structure agronomique et vétérinaire forte et lisible nationalement et internationalement, afin d'éviter une dilution dans de grands ensembles pluridisciplinaires,
- développement de missions transversales communes (prospective, doctorat, HDR...),
- élaboration de stratégies de réponse collective aux grands appels d'offre internationaux.

Ce consortium a été créé le 7 avril 2009, avec un statut d'EPCS (Etablissement public de coopération scientifique) sous la dénomination finale « Consortium pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement », avec six membres fondateurs : INRA, CIRAD, Montpellier SupAgro, AgroParistech, AgroCampus Ouest et l'ENVT.

Il s'agit en quelque sorte d'un PRES thématique, qui a vocation à s'ouvrir à d'autres membres fondateurs ou associés par convention.

* *
*

Sur ces dix années, l'ESA a donc eu comme stratégie de s'intégrer au mouvement général des grands pôles métropolitains d'enseignement supérieur et de recherche mais en essayant de ne pas perdre de sa lisibilité, c'est-à-dire d'identification de ses champs de compétences.

Cette évolution s'est traduite à deux niveaux :

- localement et régionalement par des alliances avec les universités, les autres écoles d'ingénieurs des sites, les centres INRA et au moyen de participations aux PRES. Ces alliances concernent principalement les douze établissements publics – dont six Grands établissements – et certaines écoles privées,
- nationalement par la création du Consortium.

Mais cette évolution ne se réduit pas aux seules questions de structuration : il y a de nombreuses interactions avec des aspects plus qualitatifs relatifs aux formations, aux recrutements et à la recherche.

En bilan, on note quatre avancées majeures au niveau des formations et des étudiants :

- un élargissement de l'offre dans le contexte LMD, notamment en master et formations doctorales, et une augmentation des « *graduate students* »,

- un enrichissement des formations d'ingénieurs par « métissage » des champs disciplinaires, démarche facilitée par les fusions,
- une évolution des modalités de recrutement avec diversification des formes d'entrée (A, B, et C) et existence du concours commun agro / véto,
- une diversification des voies d'accès aux diplômes avec le développement considérable des formations des ingénieurs par les voies de l'apprentissage et de la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

Pour la recherche, on peut retenir deux aspects très importants :

- le développement des activités scientifiques des écoles dans le cadre des UMR, ce qui conduit à envisager différemment la question de leur autonomie scientifique,
- l'existence d'une évaluation de droit commun (AERES) des équipes, et la soumission concertée de projets aux appels d'offre.

De nombreuses questions peuvent être posées qui seront envisagées par les autres intervenants :

- la « métropolisation » de l'enseignement supérieur et de la recherche comporte-t-elle des risques de dilution et de perte d'autonomie ou est-elle, au contraire, un facteur de développement ?
- l'entité « ESA » présente-t-elle une stratégie collective ou s'inscrit-elle dans la variabilité des dynamiques des pôles ?
- quel est le périmètre pertinent des écoles doctorales ?
- la société a-t-elle besoin d'un ESA identifié face au caractère hautement stratégique des questions relatives aux ressources naturelles renouvelables et aux problèmes alimentaires mondiaux ?
- l'avenir de l'ESA est-il associé à celui d'un ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture ou deviendra-t-il la composante « verte » de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ? Un vieux débat !